



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 20 juin 2025

Sécheresse : Déclenchement du niveau de vigilance sécheresse en Loir-et-Cher

Les indicateurs montrent une dégradation de la situation hydrologique à la suite de la vague de chaleur de ces derniers jours :

- une baisse des débits des cours d'eau (13 des 16 stations de suivi des débits des cours d'eau sont en baisse le 16 juin dernier) ;
- actuellement des températures élevées et des prévisions de pluies faibles pour les 15 prochains jours (probabilité maximale de précipitations supérieure à 10 mm uniquement de 4 % les 25 et 27 juin).

En application de l'article 4 de l'arrêté-cadre sécheresse du 29 mai 2024 :

La mesure de vigilance est déclenchée pour l'ensemble du département de Loir-et-Cher.

À ce stade, la mesure de vigilance n'entraîne pas de restrictions des usages de l'eau. Une mobilisation collective est attendue, visant à limiter l'aggravation de la situation.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des consommateurs d'eau, qu'elle provienne d'un point de prélèvement privé ou d'un réseau public de distribution, de faire preuve d'une vigilance particulière dans l'utilisation de la ressource en eau.

Les utilisateurs de la ressource en eau sont invités à l'économiser en adoptant les pratiques suivantes :

– Particuliers

- À la maison :
 - Vérifier régulièrement son compteur d'eau et réparer les fuites ;
 - Ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
 - Éviter de nettoyer les façades, toitures et terrasses ;
 - Laver son véhicule dans une station de lavage ;
 - Faire tourner les lave-linge et lave vaisselle lorsqu'ils sont pleins. Choisir le mode « Eco » ;
 - Installer des équipements sanitaires économes en eau (chasse d'eau, mousseur, pomme de douche).
- Au jardin :
 - Pailler le sol pour conserver l'humidité ;
 - Récupérer l'eau de pluie ou de rinçage ;
 - Éviter d'arroser les pelouses ;
 - Arroser tard le soir pour réduire l'évaporation ;

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41

- Réduire le nombre d'arrosages pour limiter l'évaporation ;
- Tenir compte de la pluie prévue ou déjà tombée.

– Entreprises et collectivités

- Lutter contre les fuites de réseau ;
- Limiter l'arrosage des terrains de sport, massifs et espaces verts ;
- Mettre en place des procédés économes en eau ;
- Optimiser les processus de production.

– Agriculteurs

- Adapter les assolements ;
- Éviter d'arroser au-delà des cultures et en conditions venteuses ;
- Optimiser les apports d'eau (outils d'aide à la décision) ;
- Lutter contre les fuites sur le matériel et les réseaux.

Des éléments d'information à destination de tous les usagers, visant à les sensibiliser aux économies d'eau sont disponibles sur le site internet des services de l'État :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse>

La prochaine réunion du « comité ressource en eau » de Loir-et-Cher sera organisée le 10 juillet prochain à 15H30 pour évoquer l'état de la situation et rappeler les règles de limitation des usages de l'eau prises par l'arrêté-cadre « sécheresse ».

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Faustin GADEN

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41